



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - SINKIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Karine GALBRUN à Régine SCAER JANNEZ
- Bruno BORDENAVE à Yannick SELLIN
- Paul DADEN à Michel TANGUY
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 29 janvier 2015

Brigitte BANDZWOLEK est nommée secrétaire de séance.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique que La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une subvention que l'État peut attribuer pour financer certains investissements ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le maintien ou le développement de services publics en milieu rural. Pour pouvoir bénéficier de la DETR les projets doivent répondre à des orientations de programmation annuelle, à charge de chaque collectivité d'établir un dossier de demande de subvention. Au vu des orientations 2015, la Mairie peut déposer deux dossiers de demande de DETR.

A - Travaux d'aménagement du centre bourg – 1^{ère} tranche : requalification de l'entrée Nord du bourg (rue de Melgven)

L'entrée de ville depuis Melgven nécessite une réhabilitation complète des réseaux, de la voirie, des trottoirs et des stationnements.

Pour ceci, dans un 1^{er} temps, au titre de sa programmation 2014 d'amélioration esthétique des lignes aériennes, le SDEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère) réalise la mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication. De même, le syndicat de l'eau de Pont Aven procédera à des changements de canalisations.

Ensuite, la mairie va entièrement réaménager cette entrée de ville. Route et trottoirs sont en très mauvais état et la rue de Melgven n'est pas accessible sur tout son linéaire. Le programme des travaux portera sur 700 ml de voirie et notamment sur les points suivants :

- Quelques stationnements devraient être aménagés sur un seul côté de route côté bourg et un petit parking devrait être situé plus bas en entrée d'agglomération,
- Des aménagements cyclables et piétons seront prévus pour donner une priorité à la circulation douce. Ils contribueront à la mise en accessibilité de l'ensemble de la voirie.
- Différents aménagements de la route viendront diminuer la vitesse (plateau, voie rétrécie, terre-plein central),
- Des espaces verts et des plantations seront intégrés au projet.

Ces travaux permettront de requalifier toute l'entrée nord du bourg et de rendre cette rue accessible à tous.

Le montant total des travaux est estimé à 630 000,00 € HT (études, travaux, aléas). Le taux d'intervention de la DETR sollicité pour cette opération est de 30 %. La subvention de l'Etat pourrait être alors de 189 000,00 €. CCA sera également sollicité au titre des fonds de concours pour un montant approximatif de 100 000 €.

B – Travaux d'aménagement du centre bourg – 2^e tranche : réfection et mise en accessibilité de la rue de Pont-Aven

L'axe principal de Trégunc traversant le centre bourg va être refait dans sa partie Est. Le trafic journalier y est d'environ 14 000 véhicules. Les nombreux commerces de part et d'autre de la rue génèrent de nombreux flux piétons. Or, La vitesse autorisée est de 50 km/h et les cheminements ne sont pas toujours accessibles à tous.

La vitesse doit être réduite et les cheminements élargis. Des cheminements accessibles seront aménagés le long de la rue. Des places de stationnement s'inséreront lorsque l'emprise sera suffisante. Une zone 30 sera également aménagée.

Ces travaux se conjugueront également à des travaux de réseaux :

- Dans un 1^{er} temps, au titre de la programmation 2015, il est prévu que le syndicat de l'eau de Pont Aven remplace toute la canalisation d'eau.
- Puis, la commune dans la cadre de sa compétence assainissement, remplacera la canalisation de collecte des eaux usées.
- Et enfin, la commune, réalisera les travaux d'aménagement de la rue de Pont Aven, comme décrit ci-dessus.

Le montant prévisionnel total s'élève à 500 000,00 € HT (études pré-opérationnelles, maîtrise d'œuvre, travaux hors travaux d'assainissement). Le taux d'intervention de la DETR sollicité pour cette opération est de 30 %. La subvention de l'Etat pourrait être alors de 150 000,00 €. Le Conseil Général sera également sollicité au titre du Contrat de territoire pour un montant de 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la DETR pour :

- En 1^{er} lieu, les travaux d'aménagement du centre bourg – 1^{ère} tranche - requalification de l'entrée Nord du bourg (rue de Melgven),
- En 2^{ème} lieu, les travaux d'aménagement du centre bourg – 2^e tranche - réfection et mise en accessibilité de la rue de Pont-Aven.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20150209-DE1505021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2015

Publication : 10/02/2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 6 février 2015

LE MAIRE
Olivier BELLEC

